



OIC/42-CFM /2015/S&T/RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
LA SCIENCE & LA TECHNOLOGIE,
L'INNOVATION, L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**

(Session de la vision commune pour la promotion de la tolérance et le rejet du terrorisme)

**ADOPTÉES PAR LA
42^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

KOWEIT-CITY, ÉTAT DU KOWEIT

**09-10 CHAABANE 1436H
(27 - 28 mai 2015)**

TABLE DES MATIERES

N°	SUJET	PAGE
1	Résolution n° 1/42-S&T sur la science et la technologie	3
2	Projet de résolution n° 2/42-S&T sur l'enseignement supérieur	5
3	Résolution n° 3/42-S&T sur la santé	8
	Projet de résolution n° 4/42-S&T sur l'environnement	12
5	Résolution n° 5/42-S&T sur la vision de l'eau à l'OCI	14
6	Projet de résolution n° 6/42-S&T sur les activités du comité permanent de la coopération scientifique et technologique (COMSTECH)	16
7	Résolution n° 7/42-S&T sur les activités des universités de l'OCI	18
8	Résolution n° 8/42-S&T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science et technologie, de l'enseignement supérieur, de la sante et de l'environnement	22
9	Résolution n° 9/42-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière dans certains Etats membres	29
10	Résolution n° 10/42-S&T sur l'ancien site d'essai nucléaire du Semipalatinsk Et la journée internationale contre les essais nucléaires et la réhabilitation de la région de la mer d'Aral	31

RÉSOLUTION N° 1/42-S&T
SUR
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Se référant à la Vision 1441H pour la Science et la Technologie de l'OCI, adoptée par la 10^{ème} Conférence islamique au Sommet, tenue à Putrajaya, en octobre 2003 et le Programme d'action décennal de l'OCI, adopté par la 3^{ème} Session Extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, qui a eu lieu à Makkah Al-Moukarrama, en décembre 2005 ;

Ayant à l'esprit les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, dont la résolution N° 1/41-S&T sur la science et la technologie adoptée par la 41^{ème} session, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18 au 19 juin 2014 ;

Ayant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah les 14-15 Août 2012, et la 12^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 Février 2013 ;

Se félicitant de la parution du rapport national sur l'Indonésie et du rapport final dans le cadre du projet de l'Atlas des sciences et de l'innovation dans le Monde Islamique, ce qui marque la finalisation du projet ;

Saluant le rôle du COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l'ASMI, de la BID, et de la CICIA dans le domaine du développement et de la promotion de la science et de la technologie dans le monde islamique ;

Prenant note des efforts du Secrétariat du COMSTECH pour la préparation du Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en coordination avec le Gouvernement du Pakistan ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les États membres et les institutions de l'OCI à poursuivre et à renforcer leurs programmes et activités pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les efforts pour la mise en place de cadres fiables pour la politique des STI, la promotion de la R & D, l'adéquation université-industrie, la collaboration sur les projets conjoints de R&D, les partenariats public-privé et l'adoption des mesures nécessaires pour renforcer le financement de la R&D.

2. **INVITE** le COMSTECH à accélérer la finalisation du projet de cartographie de la STI et des études prospectives couvrant un nombre aussi important que possible d'États membres de l'OCI et mises à jour à intervalles réguliers en tant que programme successeur du projet de l'Atlas des sciences et de l'innovation du Monde islamique.
3. **ATTEND AVEC INTERET** la tenue du Sommet de l'OCI pour la science et la technologie pour identifier les priorités, les buts et les objectifs pour le progrès et la promotion de la science et la technologie comme moteur de développement socio-économique dans les Etats membres de l'OCI.
4. **EXHORTE** tous les États membres et institutions de l'OCI à participer au Sommet de l'OCI pour la Science et la Technologie, prévu à Islamabad, dans le courant du dernier trimestre 2015.
5. **INVITE** toutes les institutions pertinentes de l'OCI à coordonner leurs programmes et activités avec le COMSTECH en vue d'accomplir des synergies et des complémentarités dans la poursuite des objectifs définis par le Sommet sur la science et de la technologie.
6. **SE FELICITE** de la publication par la BID des institutions lauréates du Prix de la BID pour la S&T et **demande instamment** à la BID, au COMSTECH et au Secrétariat général d'identifier les opportunités parmi les institutions lauréates du prix pour en faire des centres d'excellence pour la collaboration intra-OCI en matière de S & T.
7. **DEMANDE** à la BID de continuer à soutenir les initiatives pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, en tenant compte des priorités, des buts et des objectifs qui contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement socio-économiques des États membres.
8. **INVITE** les Etats membres à confirmer, à leur meilleure convenance, leur participation à l'Exposition internationale spécialisée EXPO-2017, prévue à Kazakhstan, et qui leur offrira l'opportunité de présenter leurs meilleures pratiques et technologies dans le domaine de l'énergie verte.
9. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

RESOLUTION N°2/42-S&T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Ayant à l'esprit les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, et notamment la résolution N°2/ 41- S & T sur l'enseignement supérieur adoptée par la 41^{ème} session, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18 au 19 juin 2014 ;

Ayant également à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah les 14-15 Août 2012, et la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 Février 2013 ;

Rappelant les résolutions et décisions adoptées par les conférences islamiques sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et notamment celles adoptés par la 7^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Rabat, 18-19 décembre 2014) ;

Ayant à l'esprit le rôle important des universités affiliées à l'OCI à savoir l'Université Islamique de Technologie (UIT), de l'Université islamique d'Ouganda (UIO), de l'Université islamique du Niger (UIN) et particulièrement de l'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM) dans la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement ;

Se félicitant du bon déroulement du programme d'échanges éducatifs et pédagogiques de l'OCI au titre duquel près de 300 bourses d'études ont été annoncés jusqu'ici pour des diplômes universitaires, de masters et des études de niveau doctoral et postdoctoral, par diverses universités du secteur public et privé dans les Etats membres de l'OCI ;

Se félicitant de la tenue de la 7^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à Rabat, Maroc, les 18 et 19 décembre 2014 ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à poursuivre et à renforcer leurs programmes et leurs activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, et notamment les efforts de mise à niveau des cursus et des facultés, de mise en réseau des institutions d'enseignement supérieur, de promotion des projets de recherche conjoints, des dispositions

pour la formation à distance, des programmes de bourses et des programmes de formation professionnelle.

2. **EXPRIME** sa gratitude pour les bourses d'études supérieures offertes par l'Azerbaïdjan, le Brunei Darussalam, l'Égypte, la Turquie et les universités des Etats membres et observateurs, l'Institut COMSATS pour les technologies de l'information (CIIT), l'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM), l'Université nationale des Sciences et technologies du Pakistan (NUST), l'Université de Lahore (UOL), l'Université internationale de Chypre (CIU), l'Université de la Méditerranée orientale (EMU), l'Université européenne de Lefke (EUL), l'Université américaine de Girne (GAU), l'Université du proche Orient (NEU), l'Université technique du Moyen Orient (METU), dans le cadre du Programme d'échanges pédagogiques de l'OCI, et **INVITE** les États membres à encourager les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de leurs secteurs public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour le renforcement et la promotion du Programme d'échanges pédagogiques de l'OCI.
3. **INVITE** en outre les États membres à diffuser largement pour le bénéfice des étudiants intéressés, les informations sur les offres de bourses en cours pour la session académique de 2015, dont 10 bourses offertes par la République arabe d'Égypte, 10 par l'Institut COMSATS pour les technologies de l'information, 5 par l'Université internationale islamique de Malaisie et 15 par l'Université de Lahore.
4. **PRIE INSTAMMENT** l'ISESCO et le Secrétariat général de l'OCI de coordonner leurs efforts dans les cadres du programme d'échange éducatif de l'OCI et du projet TAFAHUM sur l'échange d'étudiants, de professeurs et de chercheurs entre les universités du monde islamique, en vue d'établir un cadre général pour la promotion et le progrès de l'enseignement supérieur à travers des échanges améliorés, des bourses d'études, le partage d'expertise et la recherche commune.
5. **SE FELICITE** de la convocation de la première réunion du Comité de haut niveau pour la qualité et l'accréditation qui s'est tenue en mai 2014 sous la présidence de l'Arabie saoudite, pour faire le suivi de la mise en œuvre des «indicateurs clés de performance pour les universités du monde Islamique» et de l'adoption des termes de référence du Comité par la 7^{ème} Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Rabat, 18-19 Décembre 2014).
6. **SE FELICITE** des efforts des Etats membres concernés et de la Banque islamique de développement (BID) pour promouvoir et faire progresser l'enseignement supérieur dans les États membres, notamment le soutien de la BID pour les universités de l'OCI et les programmes de bourses de la BID à savoir le Programme de bourses pour les communautés musulmanes dans les pays non-membres, le Programme de bourses d'études en sciences et technologie pour les pays membres les moins avancés et le Programme de bourses de mérite pour la haute technologie.

7. REITERE son soutien aux efforts de la BID pour contribuer à la création d'une université islamique internationale à Kaboul, en Afghanistan, ainsi qu'aux efforts déployés par la Banque pour mobiliser des ressources financières à cette fin.

8. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

RESOLUTION N° 3/42-S&T
SUR
LA SANTE

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Rappelant la Résolution N°3/40-S&T sur la santé adoptée par la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de Coopération Islamique, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18 au 19 juin 2014 ;

Rappelant également les résolutions et décisions adoptées par la Conférence Islamique des Ministres de la Santé et par le Comité de Pilotage de la Santé, et notamment celles adoptées par la 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Santé (Djakarta, 22-24 octobre 2013) ;

Ayant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah les 14-15 août 2012, et la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 février 2013 ;

Prenant note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique de l'OCI pour la Santé (OCI-SHPA) 2014-2023 ;

Appréciant l'accueil, par la Turquie de la 2^{ème} réunion des Pays coordonnateurs (LCC) de l'OCI-SHPA (23-24 février 2015) et de la 9^{ème} réunion du Comité directeur sur la santé (25-26 février 2015) ;

Prenant note de la création du Groupe des fabricants de vaccins de l'OCI et de la tenue de sa première réunion à Djeddah les 25-26 juin 2014 ;

Appréciant la convocation d'une réunion des ambassadeurs des pays membres de l'OCI accrédités à l'OMS, qui s'est tenue à Genève, le 29 septembre 2014, sous la présidence du Ministre de la Santé de la République d'Indonésie de l'époque, en vue de mobiliser le soutien aux Etats membres affectés par le Virus d'Ebola en Afrique de l'ouest ;

Appréciant également les efforts conjoints de l'OCI et de la BID pour aider les États membres touchés par la Maladie du virus Ebola (MVE) en Afrique de l'Ouest, y compris la convocation de la conférence de la mobilisation des ressources, le 05 novembre 2014 ;

Prenant note de la réunion inaugurale du Projet collaboratif de l'OCI sur le Programme de survie maternelle et infantile dans sept Etats membres de l'OCI sélectionnés en collaboration avec le SESRIC, la BID, l'OMS, le FNUAP et l'USAID, tenue à Ankara du 19 au 21 Janvier 2015 ;

Prenant également note avec satisfaction les efforts déployés par Groupe consultatif islamique sur l'éradication de la poliomyélite, notamment la convocation de la Conférence internationale des Uléma sur la santé et la vaccination de l'enfant en Somalie, organisée par l'OCI, la BID, l'AIIIF et de l'OMS à Khartoum, République du Soudan, les 28 et 29 Janvier 2015 ;

Se félicitant des progrès dans le projet de coopération OCI-BID-AIEA pour le soutien aux efforts de lutte des pays africains contre le cancer ;

Se félicitant de la coopération en cours dans le domaine de la Santé entre l'OCI et ses partenaires internationaux tels que l'Organisation Mondiale de la Santé, le Fonds Mondial de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme, l'Initiative Mondiale pour l'Eradication de la Poliomyélite (IMEP), le Partenariat Halte à la Tuberculose, Faire Reculer le Paludisme (RBM), l'UNICEF, le FNUAP et l'Alliance GAVI ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les États membres à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'Action Stratégique de l'OCI dans le domaine de la Santé (OIC-SHPA) 2014-2023 en coordination avec les Pays coordonnateurs respectifs (LCC) pour chacun des six domaines thématiques du programme.
2. **DEMANDE** au Secrétariat Général de l'OCI de poursuivre la coordination avec le Comité Technique de l'OCI pour le Développement et l'Harmonisation des Normes Applicables aux Produits Pharmaceutiques et aux Vaccins, avec le Groupement des Fabricants de Vaccins de l'OCI et avec la BID en vue de promouvoir l'autosuffisance des États membres en matière de production de vaccins et d'explorer les possibilités offertes pour la mise en place de mécanismes viables et pratiques de mise en commun et de groupement des achats de produits pharmaceutiques et de vaccins.
3. **INVITE** les entreprises de fabrication de vaccins intéressées des États membres de l'OCI à se joindre au Groupe de fabricants de vaccins de l'OCI.
4. **PRIE INSTAMMENT** le Secrétariat général de l'OCI d'organiser d'urgence, en coordination étroite avec le Royaume d'Arabie saoudite, une réunion des États membres pour discuter de la mise en commun des approvisionnements de produits pharmaceutiques et de vaccins.
5. **INVITE** les États membres à participer aux sessions de formation sur le système de réglementation pharmaceutique, devant être organisées par la Malaisie, en novembre 2015 et les **APPELLE** en outre à utiliser les Centres de collaboration de l'OMS actifs dans les divers aspects de la santé.

6. **SE FELICITE** des contributions des ONG dans la mise en œuvre Programme d'Action Stratégique de l'OCI dans le domaine de la Santé (OCI-SHPA) 2014-2023.
7. **SALUE** la réunion des Ambassadeurs des pays membres de l'OCI accrédités à l'OMS, qui a eu lieu à Genève, le 29 septembre 2014, sous la présidence du Ministre de la Santé de la République d'Indonésie de l'époque, afin de discuter de l'épidémie du virus d'Ebola et **PREND NOTE** de la nécessité d'entreprendre des actions immédiates et d'être constamment solidaire pour contrer cette épidémie.
8. **SE FELICITE** des efforts conjoints de l'OCI et de la BID pour contribuer à la réponse internationale à l'épidémie de la maladie du virus d'Ebola en Afrique de l'Ouest et remercie la BID pour avoir approuvé l'octroi d'un capital d'amorçage de 10 millions de dollars au profit d'un fonds spécial dédié à l'assistance aux Etats dans leur lutte contre la maladie d'Ebola.
9. **EXPRIME SA GRATITUDE** pour la généreuse contribution de 35 millions de dollars apportée par le Serviteur le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz (Puisse Allah lui accorder son infinie miséricorde) aux efforts de l'OCI et de la BID pour contenir la propagation du virus Ebola et **invite** les autres États membres et les organisations à contribuer à ces efforts.
10. **DEMANDE** aux États membres participants au Projet collaboratif de l'OCI sur le Programme de survie maternelle et infantile de faciliter le travail des points focaux nationaux dans la collecte et la compilation des données nécessaires sur l'état des soins de santé maternelle et néonatale dans leurs juridictions respectives.
11. **INVITE** encore une fois tous les États membres à poursuivre leurs efforts pour accroître la couverture vaccinale et s'assurer que tous les enfants sont vaccinés contre les maladies évitables, particulièrement la poliomyélite et à s'engager dans une coopération bilatérale et multilatérale, notamment en échangeant des informations épidémiologiques, les données de surveillance en laboratoire, et en réalisant des activités de vaccination supplémentaires simultanées, le cas échéant.
12. **REITERE** son soutien aux injonctions religieuses (fatwas) de l'Académie Islamique de Fiqh concernant la sécurité et l'acceptabilité du point de vue de l'Islam, de la vaccination contre la polio et déclarant comme un devoir pour tous les parents et toutes les communautés de protéger les enfants et de permettre aux travailleurs de la santé d'exercer leurs fonctions en toute sécurité.
13. **ENCOURAGE** les États Membres à participer et à contribuer au projet conjoint de l'OCI, de la BID et de l'AIEA sur le soutien aux efforts des pays africains pour lutter contre le cancer.

14. **INVITE** instamment les États membres à renforcer leur coopération dans le domaine de la formation et de l'enseignement en matière de santé, y compris par l'octroi de bourses d'études dans le domaine de l'enseignement des métiers de la santé dans le cadre du « Programme d'échanges pédagogiques de l'OCI : Promouvoir la solidarité par le biais des universités ».
15. **INVITE** instamment les États membres à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un mode de vie sain et renforcer le contrôle des maladies non transmissibles, y compris l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.
16. **INVITE** les donateurs potentiels, y compris les États membres de l'OCI, à contribuer généreusement à l'IMEP et au Fonds Mondial pour soutenir leurs activités de lutte contre la poliomyélite, le VIH /Sida, la Tuberculose et le Paludisme.
17. **SE FELICITE** de l'approbation par la BID d'un montant de 15 millions d'euros pour le « Projet d'appui à la production de vaccin contre la fièvre jaune au Sénégal » sur un coût total du projet estimé à 23,02 millions d'euros, projet qui est destiné à pourvoir à la demande régionale et mondiale en vaccin contre la fièvre jaune en augmentant sa production de 4,5 millions à 15 ou 30 millions de doses par an.
18. **SOULIGNE** que pour l'appui aux efforts nationaux de développement dans le domaine de la santé, un environnement international favorable et à un accès rapide, abordable, non discriminatoire et universel aux médicaments, vaccins, équipements, technologies, connaissances et informations et autres services est nécessaire pour garantir une prestation complète de services de soins de santé pour les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité.
19. **EXHORTE** les États membres à veiller à ce que la santé soit au cœur de l'agenda de développement post-2015.
20. **ENCOURAGE** tous les États Membres à participer activement à la 5^{ème} Conférence islamique des ministres de la santé qui se tiendra en Turquie en novembre 2015.
21. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

**RESOLUTION N° 4/42-S&T
SUR
L'ENVIRONNEMENT**

*La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères,
(Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït,
Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),*

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, et notamment la résolution N°4/41-S & T sur l'environnement adoptée par la 41^{ème} session, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, les 18-19 juin 2014 ;

Tenant compte des résolutions de la 5^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement, qui s'est tenue à Astana, au Kazakhstan, les 17 et 18 mai 2012, et de la Déclaration Islamique sur le Développement Durable (dans le cadre de la participation du monde islamique au Sommet de Rio+20), adoptée par ladite Conférence ;

Ayant à l'esprit les communiqués finaux de la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah les 14-15 août 2012, et de la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 février 2013;

Soulignant l'importance d'un processus de négociation inter-gouvernement transparent et inclusif au sein de l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur les objectifs du développement durable et l'agenda de développement post-2015 ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les décisions, résolutions et recommandations de la Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement, et notamment la 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement qui s'est tenue à Astana, au Kazakhstan, les 17-18 mai 2012.
2. **SOULIGNE** la nécessité d'une coopération mondiale plus étroite, en particulier pour les pays les plus vulnérables aux conséquences négatives du changement climatique, notamment par le financement adéquat et suffisants, le développement et le transfert de la technologie, le renforcement des capacités des pays en développement par les pays développés, en vertu de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto. La mise à disposition des moyens financiers devant aller au-delà des engagements existants au titre de l'aide publique au développement.
3. **INVITE** les États membres à entreprendre des consultations et à coordonner leurs positions pour relever efficacement les défis découlant du changement

climatique et de la détérioration des conditions environnementales, à développer leurs politiques environnementales et à allouer les ressources technologiques et humaines et économiques nécessaires à cet effet, de manière à apporter une contribution substantielle et unifiée à ces processus.

4. **EXHORTE** les États Membres à participer activement et à coordonner leurs positions comme il se doit, dans tous les processus pertinents de l'élaboration d'un nouveau document qui prendra le relais du Protocole de Kyoto à l'échelle internationale, en raison de son impact sur le programme de développement des pays en voie de développement.
5. **INVITE** les États membres à poursuivre leur engagement et à participer de manière coordonnée au processus de négociations actuel sous les auspices de l'Assemblée générale de l'ONU pour la finalisation de l'agenda de développement post-2015 les objectifs du développement durable .
6. **INVITE** le COMSTECH à diligenter la finalisation de la *Green Technology Blue Print* de l'OCI, en collaboration avec l'Université de Technologie de Malaisie (UTM) et avec la Banque Islamique de Développement (BID).
7. **INVITE** le COMSTECH à accorder une attention particulière à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions concernées de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'environnement, les énergies renouvelables, les technologies vertes et l'utilisation efficace de l'expertise existante dans les États membres dans tous ces domaines.
8. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 5/42-S&T
SUR
LA VISION DE L'EAU A L'OCI

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Réaffirmant la résolution N° 5/41-S & T sur la Vision de l'Eau à l'OCI, adoptée par la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18 au 19 juin 2014 ;

Ayant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah les 14-15 août 2012, et la 12^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 février 2013 ;

Prenant note de la résolution et des recommandations de la 2^{ème} Conférence Islamique des Ministres en charge des ressources hydriques (Istanbul, Turquie, 5 - 6 mars 2012), qui a adopté la Vision de l'Eau de l'OCI ;

Soulignant l'importance de la coopération entre les États membres de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI et, notamment la coopération visant à garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **SE FELICITE** de la nomination par un grand nombre d'États membres de Points Focaux Nationaux chargés de coordonner la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI et **DEMANDE** aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de nommer leurs points focaux respectifs et de communiquer les coordonnées de ces derniers au Secrétariat Général de l'OCI dans les meilleurs délais possibles.
2. **SE FELICITE** de la création par le SESRIC d'un portail Web sur les ressources en eau pour recueillir des informations auprès des États membres sur leurs besoins et leurs offres de coopération ; se félicite également de l'élaboration à cette fin du questionnaire spécifique portant sur le renforcement des capacités en termes de ressources en eau, et **ENCOURAGE** les États membres à partager leurs informations pertinentes avec le SESRIC à chaque fois que de besoin.
3. **INVITE** les États Membres à mettre à profit les opportunités de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines disponibles au titre du Programme du SESRIC pour le Renforcement des Capacité de Gestion des Ressources Hydriques (Water-CaB) qui vise à faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'eau

entre les Etats membres et à contribuer ainsi à la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI.

4. **SE FELICITE** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la 1^{ère} réunion des points focaux nationaux pour envisager l'adoption de mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI, en mettant l'accent sur l'échange et le partage des connaissances, les activités de collaboration dans le domaine de la recherche, le soutien mutuel à la politique et à la gestion des centres d'expertise de l'OCI dans le domaine des ressources hydriques, la création et le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'organisation de forums et conférences spécialisés.
5. **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la République de Turquie d'accueillir la 3^{ème} Conférence Islamique des Ministres en charge des Ressources Hydriques du 2 au 4 novembre 2015 à Istanbul.
6. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 6/42-S&T
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT DE LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Ayant à l'esprit les résolutions adoptées par les sessions successives du Conseil de Ministres des Affaires étrangères , et notamment la résolution N°6/41-S & T sur les activités liées à la mise en œuvre des décisions du Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique (COMSTECH), adoptée par le 41^{ème} session, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18 et 19 juin 2014 ;

Considérant la recommandation de la 29^{ème} réunion du Comité exécutif du COMSTECH tenue à Bakou les 25-26 novembre 2011 ;

Rendant hommage au gouvernement du Pakistan pour son soutien continu au COMSTECH, ainsi qu'au coordonnateur général et au Secrétariat de COMSTECH pour la coordination et la gestion efficaces des affaires du COMSTECH ;

Saluant les activités et programmes entrepris par le COMSTECH dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement à l'échelle du monde islamique ;

Appréciant l'initiative du COMSTECH de lancer le Réseau de l'Enseignement supérieur (THEN) ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/42-CFM/2015/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** le COMSTECH à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination et l'intégration des activités des institutions en charge de l'IST dans le système de l'OCI et d'élaborer des lignes directrices pour la politique à suivre à cet égard.
2. **DEMANDE** à la Banque Islamique de Développement d'appuyer généreusement le COMSTECH pour lui permettre d'étendre ses programmes à divers domaines de la Science et de la Technologie.
3. **EXHORTE** le COMSTECH à réviser sa base de données en ligne de 21 volumes contenant le « Répertoire des Scientifiques Actifs dans les États membres de l'OCI et de leurs publications scientifiques récentes ».
4. **INVITE** le Coordonnateur Général à élargir les activités du COMSTECH dans le domaine de la promotion de la S&T dans les Etats membres

5. **APPELLE** les États membres à fournir un soutien financier adéquat au COMSTECH pour l'exécution des nouvelles initiatives qu'il envisage de poursuivre dans les années à venir dans le cadre des priorités adoptées par le Sommet de l'OCI sur la science et la technologie.
6. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la 43^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 7/42-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES UNIVERSITES DE L'OCI

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Rappelant la résolution N° 7/41-S&T sur les activités des universités de l'OCI, adoptée par la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de Coopération Islamique, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18-19 juin 2014 ;

Se référant aux résolutions adoptées par la 7^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, tenue à Rabat, Maroc, les 18-19 décembre 2014 ;

Exprimant sa profonde gratitude aux Gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l'Ouganda, pour leur soutien continu aux universités respectives de l'OCI ;

Exprimant sa gratitude aux Etats membres de l'OCI pour leur soutien et leur assistance aux universités de l'OCI, y compris leur contribution aux Waqf qui leur sont dédiés ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités des universités de l'OCI :

1. **INVITE** instamment les universités de l'OCI à accorder plus d'intérêt à la recherche dans les domaines pertinents aux besoins des États membres et à veiller à la diffusion des résultats de recherche parmi les bénéficiaires potentiels.
2. **ENGOURGE** les universités de l'OCI à mettre en œuvre le Document des Indicateurs-Clé de Performance visant à atteindre un haut degré de qualité et à adopter des normes élevées dans le domaine de l'enseignement supérieur.
3. **ENGAGE** les États Membres à accorder de généreux subsides aux universités de l'OCI pour financer le développement de leur infrastructure et satisfaire d'autres besoins spécifiques.
4. **SE FELICITE** du soutien financier accordé par le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) à l'UIN et à l'UIO et encourage le FSI à continuer à soutenir ces universités.

Université Islamique de Technologie (UIT), Dacca, Bangladesh

5. **APPRECIÉ** le rôle joué par l'Université Islamique de Technologie (UIT) dans le développement des ressources humaines dont les États membres ont besoin dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et de l'enseignement technique.
6. **INVITE** instamment l'Université à consacrer plus d'intérêt à la qualité de l'enseignement, à entreprendre des recherches pertinentes aux besoins des États

membres et à répercuter les résultats de la recherche parmi les bénéficiaires potentiels.

7. **PRIE INSTAMMENT** l'UIT de procéder à la mise en œuvre effective du Plan stratégique décennal de l'UIT, qui a été adopté par le Conseil d'administration de l'UIT en 2012, en vue de transformer l'université en un centre d'excellence pour la formation approfondie dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie.
8. **PRIE** également l'UIT de diligenter la construction d'un foyer d'étudiantes et, en attendant la construction de l'infrastructure, d'envisager des dispositions temporaires pour leur hébergement en vue de permettre l'inscription des nouvelles étudiantes au titre de la rentrée universitaire 2016.
9. **INVITE** les États membres à verser intégralement et à temps leurs contributions annuelles à l'UIT.
10. **SE FELICITE** de l'adoption du règlement de Fonds de dotation de l'UIT par la 43^{ème} session de la Commission Permanente des Finances (CPF), dûment mandatée par la 41^{ème} session du CMAE, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 9 au 11 Décembre 2014 (Rés. N° 05/43-AF (PFC)) ; et **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leur soutien à ce Fonds de dotation.
11. **PREND NOTE** de la recommandation de l'Assemblée générale de l'UIT de renvoyer la question de la grille des salaires du personnel de l'UIT à la CPF pour un examen plus approfondi et **DEMANDE** à l'UIT de fournir une étude comparative des grilles de traitements en vigueur dans d'autres universités locales à cet égard.
12. **ENCOURAGE** l'UIT à poursuivre ses efforts pour internationaliser davantage la composition des membres du personnel et des effectifs estudiantins des États membres.
13. **DEMANDE** au Recteur de l'UIT de présenter un rapport, à la 43^{ème} session de la CMAE, sur les décisions du Conseil d'administration concernant diverses études commandées par le conseil, y compris des options pour redresser les cours dans des domaines spécifiques, des options pour la diversification des ressources financières de l'UIT, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits et l'utilisation optimale des infrastructures de l'UIT.

Université Islamique du Niger (UIN)

14. **SE FELICITE** du généreux don de 65 millions de dollars américains accordé par un philanthrope pour la construction d'infrastructures d'enseignement pour les étudiantes à l'UIN et **se félicite** à cet égard de la signature d'un accord tripartite entre l'UIN, la BID et de gouvernement du Niger le 20 novembre 2014.
15. **EXPRIME** son appréciation à la BID pour son apport de \$15 millions au financement du projet de centre commercial par le biais du Fonds Waqf de l'UIN et du Fonds de solidarité islamique (FSI) en vue de la création d'une dotation budgétaire spécifique pour la mise en place de la faculté d'agriculture et de la faculté des sciences infirmières à l'UIN.

16. **DEMANDE** à l'UIN de fournir des mises à jour régulières au CMAE sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan stratégique (2006-2016) qui vise à moderniser l'université en vue de la mettre au niveau des plus grandes institutions d'enseignement supérieur.
17. **DEMANDE INSTAMMENT** à l'ISESCO et au SESRIC de faire un rapport à la 43^{ème} session du CMAE concernant les mesures qu'ils ont prises conformément à leurs plans d'action respectifs pour l'assistance à l'UIN soumis au Secrétariat général de l'OCI, dans le cadre du suivi de la réunion consultative des institutions de l'OCI au sujet de l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et de l'Université islamique du Niger (UIN), tenue à Djeddah, le 11 mai 2014.
18. **DEMANDE** aux États Membres de soutenir l'UIN par tous les moyens possibles pour l'aider à créer de nouvelles facultés, y compris les facultés d'agriculture, de sciences de l'éducation et de sciences de la santé, et à lancer des programmes de maîtrise en Shari'a, en Droit et en Langue Arabe.

Université Islamique d'Ouganda (UIO)

19. **INVITE** instamment l'UIO à consolider l'établissement de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) en renforçant les programmes existants et en ajoutant d'autres et à diligenter la création de la Faculté de Génie, et **PRIE** les États membres d'accorder leur assistance à cette université par le détachement de personnel universitaire qualifié et la fourniture d'équipements et de manuels appropriés.
20. **SE FELICITE** de l'assistance fournie à la l'UIO par l'Université de Lahore, au Pakistan, les Médecins du Monde de la Turquie et la famille Habib de Djeddah pour la création de la Faculté de Sciences de la Santé, et invite les universités du secteur public et privé à envisager d'accorder une coopération similaire aux universités de l'OCI pour répondre à leurs besoins en la matière.
21. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement Fédéral du Nigeria pour avoir détaché du personnel académique auprès de l'UIO au titre du Corps de Volontaires pour l'Assistance Technique (CAT), ainsi qu'au Royaume d'Arabie Saoudite et à la République Arabe d'Égypte pour le soutien similaire qu'ils ont apporté, et **INVITE** instamment les États membres à envisager d'accorder à leur tour un soutien analogue à l'UIO.
22. **INVITE** les États membres, la BID et les autres institutions à faire des dons pour la constitution d'un Waqf dédié à l'UIO et dont le capital est estimé à 30 millions de dollars américains.
23. **INVITE** les États Membres à fournir chaque année un soutien financier durable à l'UIO pour améliorer la situation de son personnel et de permettre à l'Université d'acquérir les équipements nécessaires pour dispenser un enseignement de qualité à la jeunesse africaine.
24. **INVITE** les États membres et les institutions à accorder un soutien financier et matériel volontaire au Campus des Etudiantes de l'UIO pour lui permettre de jouer un rôle efficace dans la satisfaction des besoins éducatifs des femmes musulmanes dans les pays africains anglophones.

25. **DEMANDE** à l'UIO de poursuivre l'inscription des étudiants de d'Afrique Orientale et Australe pour répondre aux besoins éducatifs des communautés musulmanes de ces régions.

Université Internationale Islamique de Malaisie (UIIM)

26. **EXPRIME SON APPRECIATION** à l'UIIM pour avoir annoncé des bourses au titre du Programme d'échange éducatif de l'OCI et pour son soutien apporté aux universités de l'OCI en termes de renforcement de leurs programmes d'études et des capacités du corps enseignants et **DEMNDE** à l'UIIM de poursuivre son précieux soutien.
27. **INVITE** instamment les États Membres de l'OCI et toutes les institutions concernées de l'OCI à apporter leur soutien au Fonds de dotation en Waqf de l'UIIM.
28. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 43^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°8/42-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OCI
OPERANT DANS LES DOMAINES DE LA SCIENCE ET TECHNOLOGIE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

*La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères,
(Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït,
Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),*

Rappelant la résolution N ° 8/41 - S & T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, adoptée par la 41^{ème} session du CMAE, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 20 et 21 Chaâbane 1435H (18 et 19 juin 2014) ;

Ayant à l'esprit les résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CIMESRS), de la Conférence Islamique des Ministres de la Santé (CIMS) et de la Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement (CIME) ;

Ayant également à l'esprit le communiqué final de la 12^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue au Caire, les 6-7 février 2013 ;

Saluant le SESRIC, la BID, l'ISESCO, la STIO, la CICIA et l'ASMI pour leurs divers programmes et activités dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES - (SESRIC)

Appréciant le rôle du SESRIC dans la compilation, le traitement et la diffusion de statistiques socioéconomiques et d'informations fiables sur et à l'usage des Etats membres de l'OCI, y compris les principaux indicateurs dans le domaine de la science et de la technologie, de l'éducation, de la santé et de l'environnement ;

Appréciant également le rôle du SESRIC dans la préparation de rapports techniques très instructifs et d'études sur les questions les plus pertinentes pour les États membres dans plusieurs domaines, y compris la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement ;

Se félicitant des programmes du SESRIC pour le renforcement des capacités et des activités de formation menées dans le cadre du Programme de Formation Professionnelle de l'OCI (OCI-VET) adaptés aux besoins spécifiques des Etats membres dans les différents domaines socioéconomiques, en particulier dans les domaines de la santé et de la gestion des ressources hydriques ;

Notant avec satisfaction la participation active du SESRIC et sa contribution à la mise en œuvre de l'initiative de l'OCI relative à l'autonomisation des Etats membres dans le domaine de la production des vaccins et des médicaments ;

- **Appréciant** les efforts investis par le SESRIC dans les activités de renforcement des capacités ciblant les bureaux nationaux de statistiques (ONS) des Etats membres dans le domaine des statistiques de la santé et ce dans le cadre du projet intitulé «Intégration des questions liées au tabac dans les enquêtes (TQS) nationales dans les États membres de l'OCI » ;

Se félicitant également des efforts que le SESRIC a entrepris de déployer de longue date pour l'organisation de divers programmes de formation dans le domaine de la santé et ce, dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités dans le Domaine de la Santé Ibn Sina, et **appelant** les Etats membres et les institutions de l'OCI à contribuer et à participer activement au Programme Ibn Sina ;

Prenant note avec satisfaction du rôle du SESRIC en tant que l'un des gestionnaires de programme dans le projet de l'Atlas des Sciences et de l'Innovation du Monde Islamique ;

Reconnaissant la contribution du SESRIC dans la préparation et la finalisation du Programme d'Action Stratégique de l'OCI dans le Domaine de la Santé (OCI SHPA) 2014-2023, et dans ses activités de Mise en Œuvre ;

Prenant note du rapport pertinent présenté par le SESRIC :

1. **SE FELICITE** des efforts du SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI à travers le développement d'un portail web en ligne sur les questions en rapport avec l'eau, et le lancement de son Programme de renforcement des capacités de gestion des ressources en eau (**Water-CaB**) dans le but de faciliter l'échange de connaissances, d'expérience et des meilleures pratiques dans le domaine des ressources en eau.
2. **INVITE** les institutions nationales compétentes chargées de la gestion des ressources en eau à coopérer avec le SESRIC pour la nomination des Points Focaux Nationaux ainsi que pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et des programmes de formation dans le domaine de la gestion de l'eau en répondant au questionnaire pertinent du SESRIC.
3. **SALUE** les efforts déployés par le SESRIC pour faciliter la mise en adéquation des besoins et des capacités des institutions nationales travaillant dans le domaine de l'environnement et de la santé à travers les programmes de renforcement des capacités pertinentes du Centre, et **INVITE** les Etats membres à profiter pleinement de ces programmes en répondant au questionnaire pertinent du SESRIC.
4. **APPRECIÉ** l'initiative du SESRIC concernant les opportunités de bourses d'études de l'OCI (OIC-SCOPE) en tant qu'outil d'information pour le stockage des informations afférentes aux bourses dans les différents domaines

annoncées par les autorités compétentes des Etats membres de l'OCI, en particulier pour les étudiants des autres Etats membres.

ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (ISESCO)

Appréciant les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

Reconnaissant les efforts de l'ISESCO dans le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans les divers domaines importants et vitaux directement liés au développement socioéconomique des États membres ;

Se félicitant de la mise en place du Réseau Panislamique de la recherche et de l'enseignement (PIREN) comme plate-forme pour la collaboration entre les réseaux de scientifiques, de chercheurs et d'éducation, le partage des connaissances et des meilleures pratiques et la stimulation de la recherche conjointe ;

Se félicitant de la tenue de la 7^{ème} Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à Rabat, Royaume du Maroc, les 18-19 Décembre 2014 ;

Prenant note du rapport pertinent présenté par l'ISESCO :

1. **INVITE** l'ISESCO à assurer le suivi des résolutions et décisions adoptées par la 7^{ème} Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Rabat, 18-19 Décembre 2014) en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et les parties concernées.
2. **SE FELICITE** de la parution et de la diffusion par l'ISESCO du rapport des Etats membres arabes sur « les économies arabes en mutation: en Route pour le Savoir et de l'Innovation» en collaboration avec la Banque Mondiale et salue l'initiative lancée à l'intention des États membres arabes sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies transversales solidement articulées et coordonnées dans le domaine de l'économie du savoir pour leurs pays ; et **demande** à l'ISESCO de prendre des mesures pour le lancement d'initiatives similaires dans les Etats membres asiatiques et africains.
3. **PRIE INSTAMMENT** l'ISESCO de poursuivre son soutien à l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et l'Université islamique du Niger (UIN) en conformité avec le plan présenté au Secrétariat général par l'ISESCO, qui comprend des actions pour le renforcement de leurs programmes d'études, l'évaluation de la performance, le soutien aux programmes de STI, le renforcement des capacités des professeurs et la promotion de liens avec les universités dans les États membres.
4. **SALUE** les efforts de la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI) en termes de promotion et de renforcement de l'enseignement universitaire et de création de liens et de partenariats entre les universités du

monde islamique ; et **INVITE** la FUMI à prendre des mesures pour établir des partenariats et des liens entre l'UIO, l'UIN et l'UIT et les universités de bonne réputation dans les États membres en vue de soutenir les efforts de ces universités visant à renforcer leurs programmes académiques et surmonter le déficit de la faculté.

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) à œuvrer à la satisfaction des besoins financiers et de développement des États membres de l'OCI dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, et à lancer des programmes et des initiatives pertinents dans ces domaines ;

Félicitant la BID pour l'accent mis sur le secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre les maladies et les épidémies et dans celui du renforcement des capacités humaines et institutionnelles des différents États membres ;

Saluant la BID pour sa contribution à la promotion de l'enseignement de qualité dans les États membres ;

Saluant en outre les Programmes de Bourses de la BID visant à renforcer le capital humain scientifique dans les États membres ainsi qu'au sein des communautés musulmanes dans les États non membres ;

Se félicitant de l'appui de la BID au programme de formation sur la politique et les perspectives de la STI, qui a été organisé par le COMSTECH ;

Rendant hommage à la BID pour son soutien financier à l'Atlas des Sciences et de l'Innovation dans le monde islamique, à la préparation du Programme d'Action Stratégique de l'OCI dans le Domaine de la Santé et de la vision de l'OCI sur l'eau ;

Prenant note du rapport du Secrétaire Général sur les activités de la BID dans les domaines de la Science et de la Technologie, de l'Enseignement Supérieur, de la Santé et de l'Environnement :

1. **DEMANDE** à la BID de promouvoir la collaboration en STI entre les États membres, entre autres, par le biais de la promotion de liens et entre les institutions lauréates du Prix de la BID pour la S&T et leurs homologues dans d'autres pays de l'OCI.
2. **SE FELICITE** de l'aide apportée par la BID au développement du cadre de mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) - un projet conjoint de *Cyber Security Malaysia* et de la Banque Centrale du Suriname pour l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information de la banque centrale du Suriname.

3. **INVITE** la BID à aider les États membres à améliorer la qualité de l'enseignement en allouant davantage de subventions aux projets de développement et de renforcement des capacités.
4. **DEMANDE** à la BID de continuer à soutenir les États membres dans leurs efforts de lutte contre les maladies et les épidémies.
5. **DEMANDE** également à la BID de poursuivre son soutien à l'Initiative Mondiale pour l'Éradication de la Poliomyélite dans la lutte contre cette maladie et de coopérer avec le Fonds Mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme.
6. **INVITE** la BID à envisager de lancer des programmes visant à aider les États membres à se tourner vers les économies à forte valeur ajoutée et à intégrer le développement de la technologie dans leurs processus de planification.
7. **ENCOURAGE** la BID à appliquer des taux concessionnels plus réduits au financement de R&D.

CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE (CICIA)

Notant la contribution de la CICIA au développement d'une société qui apprécie et soutient la S&T, à la création d'un environnement qui encourage et récompense les idées et appuie les sciences et l'innovation, et promeut l'entrepreneuriat dans les États membres;

Prenant note du rapport de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) :

1. **APPELLE** la CICIA à soutenir une plus grande participation et des investissements plus conséquents de part de l'industrie dans la R&D et dans les activités de développement technologique pour promouvoir et élargir les programmes de liaison université-industrie dans les États membres de l'OCI, y compris à travers les programmes visant à améliorer le marketing de la R&D dans l'industrie.
2. **INVITE** la CICIA à travailler en collaboration avec la BID et les États membres afin d'identifier des projets viables et commercialisables pour la commercialisation des résultats de la R&D.

ACADEMIE DES SCIENCES DU MONDE ISLAMIQUE (ASMI)

Notant que l'ASMI est un point focal de la communauté scientifique de l'OCI, qui a entrepris de rehausser activement le profil de la science et de promouvoir le réseautage entre les scientifiques de l'OCI ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale ;

Consciente de la Déclaration de Dhaka 2013 publiée à l'issue de la 19^{ème} Conférence de l'ASMI qui s'est tenue à Dhaka (Bangladesh), du 6 au 9 mai 2013, sous le titre : « Réaliser le Développement Socioéconomique du Monde Islamique par la Science, la Technologie et l'Innovation », et ce, en coopération avec le Gouvernement du Bangladesh, la BID et le COMSTECH ;

Saluant la publication par l'ASMI de la revue médicale de l'Académie des Sciences du Monde Islamique en tant que forum open-source unique pour la communauté de la recherche médicale à l'échelle de l'OCI et à l'étranger ;

Saluant les activités de sensibilisation de l'ASMI menées de concert avec InterAcademy Panel (IAP), InterAcademy Medical Panel (IAMP), l'Union Internationale des Académies (UIA) et le Conseil InterAction (IAC) ;

Reconnaissant le soutien fourni par un certain nombre de pays de l'OCI à l'ASMI, dont la Jordanie, Oman, le Koweït et la Malaisie, et demandant aux Etats d'accorder à l'ASMI tout le soutien possible pour l'aider à atteindre ses objectifs ;

Prenant note du rapport pertinent de l'Académie des Sciences du Monde Islamique (ASMI) :

1. **DEMANDE** instamment à l'ASMI de renforcer ses activités dans tous les domaines relevant de son mandat et de ses responsabilités.
2. **INVITE** l'ASMI à tenir sa 20^{ème} Conférence en 2015.
3. **DEMANDE** à l'ASMI de publier les actes de ses trois dernières conférences en 2014 et de soumettre ces documents aux décideurs par l'intermédiaire de l'OCI.
4. **DEMANDE** à l'ASMI de continuer à renforcer sa base de données des conférences et colloques scientifiques au profit des scientifiques, des universitaires et des chercheurs de l'OCI et au-delà.
5. **INVITE** l'ASMI à fournir toute l'assistance possible aux pays de l'OCI sur la formulation de leurs politiques et stratégies nationales de STI et la création ou le renforcement de leurs académies nationales des Sciences.

RESOLUTION N° 9/42-S&T
SUR
L'INTEGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES TEMPETES
DE SABLE ET DE POUSSIERE DANS CERTAINS ETATS MEMBRES

La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),

Se référant aux objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique s'agissant d'aider les États membres qui s'efforcent de protéger et de préserver l'environnement ;

Ayant examiné le Programme d'Action Décennal de l'OCI qui invite les États membres à coordonner leurs politiques et leurs positions dans les forums internationaux sur l'environnement de manière à prévenir les effets négatifs de ces politiques sur leur développement économique ;

Rappelant la résolution sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI qui souligne la nécessité de garantir le développement durable des États membres au moyen d'une politique efficace de protection de l'environnement ;

Rappelant en outre l'Article 3 de la Déclaration Islamique sur le Développement Durable, ratifiée par les Ministres de l'Environnement des Etats membres de l'OCI réunis à Djeddah, du 10 au 12 Juin 2002, déclaration qui qualifie l'environnement de don de Dieu et demande à tous les individus et à toutes les communautés d'en prendre soin et de le promouvoir ;

Compte tenu des effets néfastes et gravissimes de la sécheresse récurrente et des conséquences du changement climatique sous forme de tempêtes de poussière et de sable dans certains États membres ;

Tenant compte du rapport final de la première réunion du Bureau Exécutif Islamique pour l'Environnement qui, entre autres choses, appelle les États membres et les autorités compétentes à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions à mener pour répondre aux nouveaux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris la désertification ;

Rappelant la Résolution N°9/41-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de poussière et de sable, adoptée par la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 18-19 juin 2014 ;

Se félicitant de l'initiative du PNUE relative au Programme Régional de Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, et notamment la réunion ministérielle qui s'est tenue à Nairobi, le 21 février 2013, et la réunion technique qui s'est tenue à Abou Dhabi les 6-7 mai 2013, en présence de plus de 50 pays, des organismes compétents des Nations Unies, des organisations régionales et d'autres participants :

1. **EXPRIME** son inquiétude face à la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et devant les pertes considérables dont elles ont été à l'origine dans les zones désertiques des États membres en Asie et en Afrique.
2. **DEMANDE** à tous les États membres concernés dans les zones désertiques d'Asie et d'Afrique d'engager une interaction consciente et constructive pour résoudre ce problème d'une manière appropriée.
3. **SE FELICITE** de la participation des États membres de l'OCI dans le projet régional du PNUE pour Catalyser les actions de coopération sur la lutte contre la dégradation des terres et les tempêtes de poussière dans le cadre de l'initiative du programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière du PNUE et encourage les autres États membres de l'OCI à participer au projet régional du PNUE.
4. **REND HOMMAGE** aux efforts déployés en vue d'atténuer les effets des tempêtes de sable et de la sécheresse dans les pays de la région, à la faveur d'un programme développé par l'Organisation météorologique mondiale, dans l'objectif de réduire l'impact des changements climatiques.
5. **REMERCIE** les Emirats arabes unis pour avoir accueilli la réunion technique tenue à Abu Dhabi les 6-7 mai 2013.
6. **EXPRIME** son soutien à l'élaboration d'un mécanisme collectif régional pour la sensibilisation et l'alerte précoce et d'un réseau de gestion des risques permettant aux pays touchés de faire face au problème de manière plus appropriée.
7. **DEMANDE** à tous les organismes et institutions internationaux et régionaux concernés par l'environnement, dont l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), de s'attaquer sérieusement et rapidement à la question et de mobiliser leurs ressources tant techniques que financières afin d'aider les pays touchés.
8. **INVITE** les États membres à contribuer à la reforestation des zones désertiques dans les États membres de l'OCI et à prendre des mesures fermes contre la coupe abusive des arbres et les feux de brousse.
9. **INVITE** les institutions spécialisées de l'OCI telles que la Banque Islamique de Développement à prendre toutes les mesures appropriées pour lancer des projets concrets destinés à aider les pays touchés en leur permettant de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
10. **DECIDE** de rester saisie de la question.

RESOLUTION N° 10/42-S&T
SUR
L'ANCIEN SITE D'ESSAI NUCLEAIRE DU SEMIPALATINSK
ET LA JOURNEE INTERNATIONALE CONTRE LES ESSAIS NUCLEAIRES
ET LA REHABILITATION DE LA REGION DE LA MER D'ARAL

*La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères,
(Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït,
Etat du Koweït, les 09-10 Chaâbane 1436 H (27-28 mai 2015),*

Prenant en considération la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 64/35 sur la « Coopération et la coordination internationales pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région du Semipalatinsk au Kazakhstan » ;

Prenant également en considération la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 63/279 sur « La Journée internationale contre les essais nucléaires », proclamant le 29 août comme Journée Internationale contre les Essais nucléaires ;

Rappelant la résolution N°4/33-S & T sur les questions de l'environnement adoptée par la 33^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, et demandant à la Banque Islamique de Développement et aux fondations caritatives des pays musulmans d'examiner les moyens permettant de lancer un programme de soutien aux régions de la mer d'Aral et du Semipalatinsk, en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants ;

Exprimant sa profonde préoccupation face aux conséquences des problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk ;

Prenant note du décret du 29 août 1991 émis par le Président de la République du Kazakhstan Nursultan Nazarbayev et portant fermeture du site d'essais nucléaires du Semipalatinsk qui avait fonctionné sans interruption de 1949 à 1991 et qui a été le théâtre de pas moins de 456 essais nucléaires ;

Reconnaissant que l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk reste un sujet de grave préoccupation pour le Kazakhstan, en raison de ses effets dangereux à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement :

1. **REITERE** son appel aux Etats membres en vue de célébrer la Journée Internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de sensibiliser la population aux effets des explosions expérimentales des armes nucléaires.
2. **FELICITE** les États membres pour leur contribution à la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, qui visait à informer le public sur les conséquences dangereuses des essais nucléaires pour la vie et la santé des personnes et pour l'état de l'environnement.

3. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du Programme-3 de la Mer d'Aral (ASBP-3) lors de la conférence de coordination des donateurs qui s'est tenue le 9 décembre 2010, à Almaty, au Kazakhstan, en termes de protection de l'environnement.
4. **FELICITE** le gouvernement du Kazakhstan pour la mise en œuvre du Programme de Terrain « Zhasyl Damu » (*Green Development*), pour la période 2010-2014, qui est destiné à résoudre globalement les problèmes de la région découlant de l'ancien site d'essai nucléaire du Semipalatinsk.
5. **DEMANDE** instamment à la Banque Islamique de Développement, aux États membres de l'OCI et aux organisations donatrices internationales de continuer à fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes de la mer d'Aral et de la région de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
6. **DEMANDE** au Secrétaire Général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 43^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.